

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le quinze octobre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Gargas, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2020-138

OBJET: SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 RELATIF A LA REVOYURE DU CRET DE NOUVELLE GENERATION

MEMBRES EN EXERCICE: 48 - QUORUM: 25 - PRESENTS: 40 - PROCURATIONS: 6 - VOTANTS: 46

Présents:

APT: Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Émilie SIAS, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, M. Patrick ESPITALIER, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE

AURIBEAU: M. Roland CICERO BONNIEUX: Mme Evelyne BLANC

BUOUX: Mme Amélie PESSEMESSE représentée par M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE: M. Gilles RIPERT (Président)
CASTELLET-EN-LUBERON: M. Roger ISNARD

CÉRESTE: M. Gérard BAUMEL représenté par Mme Céline MALLEGOL GARGAS: Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS

GIGNAC: Mme Sylvie PASQUINI GOULT: M. Didier PERELLO JOUCAS: M. Lucien AUBERT

LACOSTE: M. Mathias HAUPTMANN

LIOUX : M. Francis FARGE MURS : M. Christian MALBEC MÉNERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON: Mme Gisèle BONNELLY RUSTREL: M. Pierre TARTANSON SAIGNON: M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON: Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON: M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT: M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON, Mme

Patricia BAILLARD

SIVERGUES: Mme Martine CALAS

VIENS: M. Frédéric ROUX

VILLARS: Mme Sylvie PEREIRA

<u>Absents</u>:

BONNIEUX: M. Pascal RAGOT

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

Procurations:

APT: M. Cédric MAROS donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Yannick BONNET donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. Christophe CARMINATI donne pouvoir à Mme Céline CELCE

GARGAS: Mme Claire SELLIER donne pouvoir à Mme Laurence LE ROY

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n°17-1107 du 15 décembre 2017 du Conseil régional relative à l'approbation du Plan Climat régional « Une COP d'avance »,

Vu, la délibération n°18-35 du 16 mars 2018 du Conseil régional, délibération cadre sur la nouvelle politique contractuelle avec les Territoires approuvant les principes et modalités des Contrats régionaux d'équilibre territorial de nouvelle génération,

Vu, la délibération n°18-905 du 14 décembre 2018 du Conseil régional relative à l'approbation du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (ci-après désigné le CRET) du territoire Luberon,

Vu, la délibération n°CC-2019-03 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon en date du 16 janvier 2019 relative à la signature du Contrat Régional d'Equilibre Territorial de nouvelle génération du territoire Luberon,

Vu, la délibération n°19-350 du 26 juin 2019 de la Région Provence Alpes Côte d'Azur approuvant le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), comprenant notamment des dispositions et objectifs relatifs à la transition énergétique,

Vu, l'approbation du SRADDET par Monsieur le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur le 15 octobre 2019,

Considérant, qu'à travers le Contrat régional d'équilibre Territorial, la Région entend accompagner les territoires dans leur stratégie d'aménagement et de développement et organiser au mieux la rencontre entre priorités locales et régionales,

Considérant, que les Contrats régionaux d'équilibre Territorial 2019-2021 constituent des déclinaisons opérationnelles des axes du Plan climat « Une COP d'avance » adopté par la Région en décembre 2017, euxmêmes s'inscrivant dans les orientations du SRADDET et précisant certains objectifs de ce schéma. Ils reposent également sur une stratégie partagée de développement et d'aménagement durables et se déclinent en une série d'opérations prioritaires et structurantes selon les cinq axes suivants du Plan climat régional :

- Axe 1. Cap sur l'éco-mobilité,
- · Axe 2. Une Région neutre en Carbone,
- Axe 3. Un moteur de croissance,
- Axe 4. Un patrimoine Naturel préservé,
- Axe 5. Bien vivre en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Conclus pour une durée de trois ans, les contrats comportent une clause de revoyure à mi-parcours soit à une échéance de 18 mois.

Considérant, que le Territoire Luberon engagé dans le présent Contrat Régional d'Equilibre Territorial correspond au périmètre de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse, de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon, de la Communauté territoriale Sud Luberon et de la Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse,

Considérant, que le Parc Naturel Régional du Luberon est le chef de file du contrat dont le rôle est d'assurer l'animation du contrat ; l'interface entre les partenaires et la Région et l'accompagnement des projets qu'il suit à différents stades de maturité,

Considérant l'avenant n°1 portant sur la revoyure à mi-parcours du CRET Luberon, en application de l'article 6 du contrat initial. Il a pour objet de modifier la programmation initialement prévue,

Considérant, que le contrat repose sur un volet stratégique et sur un volet opérationnel,

Considérant, que le montant contractualisé de la dotation est d'un montant maximum de 7 270 314 € (sept millions deux cent-soixante-dix mille trois-cent-quatorze euros) pour la durée du contrat,

Considérant, que chaque projet mentionné dans la programmation fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Président du Conseil régional,

Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour approuver l'avenant et l'autoriser à le signer.

L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Approuve, l'avenant n°1 au Contrat Régional d'Équilibre Territorial de nouvelle génération intégrant les ambitions du Plan climat « Une COP d'avance » entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Territoire Luberon tel qu'annexé à la présente délibération,

Autorise, le Président à signer le contrat et l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président Gilles RIPERT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.





RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

AVENANT N°1

CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL 2019-2021

REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR / TERRITOIRE LUBERON











Asouse de reception en prefectire 084-200040624-20201015-2020-138-DE Date de télétransmission : 20/10/2020 Date de réception préfecture : 20/10/2020

ENTRE

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par son Président, Monsieur Renaud MUSELIER, dûment habilité par la délibération de l'Assemblée régionale n° en date du, ci-après désignée « la Région »
D'une part,
ET
La communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, représentée par son Président, Monsieur Gérard DAUDET, dûment habilité par délibération n° en date du,
La communauté de communes Pays d'Apt Luberon, représentée par son Président, Monsieur Gilles RIPERT, dûment habilité par délibération n° en date du,
La communauté territoriale Sud Luberon, représentée par son Président, Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH dûment habilité par délibération n° en date du,
La communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, représentée par son Président, Monsieur Pierre GONZALVEZ, dûment habilité par délibération n° en date du,
Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Luberon, représenté par sa Présidente, Madame Dominique SANTONI, dûment habilitée par délibération n° en date du, ci-après dénommé le « chef de file »,
L'ensemble de ces partenaires désignés ci-dessus étant dénommés « le Territoire »
D'autre part,

Vu le règlement financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ;

Vu la délibération n° 17-1107 du 15 décembre 2017 approuvant les termes du plan climat « Une COP d'avance » ;

Vu la délibération n°18-35 du 16 mars 2018 approuvant les principes et modalités des contrats régionaux d'équilibre territorial de nouvelle génération ;

Vu la délibération n°19-350 du 26 juin 2019 adoptant le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires après consultation et enquête publique ;

Vu la délibération n°18-905 du 14 décembre 2018 du Conseil régional relative à l'approbation du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (ci-après désigné le CRET) du territoire Luberon ;

Vu l'article 6 de ce contrat qui prévoit que le CRET comprend une clause de revoyure à mi-parcours et peut faire l'objet d'avenants afin de revoir la programmation, de la réorienter en fonction de la maturité des projets ou d'intégrer de nouvelles opérations ;

Vu le Comité de pilotage qui s'est réuni en visio-conférence le 02 septembre 2020,

Il est convenu ce qui suit

Article 1 - Objet de l'avenant

Le présent avenant porte sur la revoyure à mi-parcours du CRET Luberon, en application de l'article 6 du contrat initial. Il a pour objet de modifier la programmation initialement prévue en annexe 2 du contrat.

Cette modification a une incidence financière sur le montant contractualisé inscrit à l'article 7 du contrat.

Article 2 - Enveloppe financière

Le montant contractualisé de la dotation est d'un montant maximum de 7 270 314 € (sept millions deux-cent-soixante-dix mille trois-cent-quatorze euros) pour la durée du contrat.

La Région accompagnera le Territoire pour la recherche des financements complémentaires, notamment les crédits européens des fonds structurels (FEDER, FEADER et FSE), ainsi que les programmes contractualisés avec l'Etat dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région.

Article 3 - Structuration du contrat ; volet opérationnel

L'annexe du présent avenant remplace celle figurant initialement en annexe 2 du contrat initial, relative au volet opérationnel tel que défini dans son article 4.

Article 4 - Prise d'effet de l'avenant

L'avenant 1 au Contrat régional d'équilibre territorial prend effet dès sa notification par la Région.

Article 5 - Autre disposition

Les autres dispositions du contrat initial ainsi que son annexe 1 demeurent inchangées.

Le Président du Conseil Régional	La Présidente du Syndicat Mixte du
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Parc Naturel Régional du Luberon
Renaud MUSELIER	Dominique SANTONI
Le Président	Le Président de la communauté de communes
de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse	Pays d'Apt Luberon
Gérard DAUDET	Gilles RIPERT
Le Président de la communauté territoriale	Le Président de la communauté de communes
Sud Luberon	Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
Robert TCHOBDRÉNOVITCH	Pierre GONZALVEZ

ANNEXE 2 modifiée

TABLEAU DE SYNTHESE DE LA PROGRAMMATION

Annexe 2 - Tableau des opérations

AXE 1 ECO MOBILITE Commune d'Apt 35 600 € 12 000 € Création de parcs à vélos et de pistes cyclables entre la vélo Commune d'Apt 25 000 € 12 000 € Déploiement du Plan vélo, travaux de liaison cyclable entre le parking intermodal C Santoni et le centre-ville phase 2 Commune d'Apt 25 000 € 5 000 € Création d'un parking relais intermodal rue G Santoni et le centre-ville phase 2 CA Luberon Monts de CALUMY) 36 000 € 36 000 € Requalification des espaces publics jouxtant la véloroute avec création d'une aire de covoiturage CA Luberon Monts de Vaucluse (CALMY) 1030 000 € 286 595 € Equipement du pôle multimodal de Cavaillon CA Luberon Monts de Sapoces de stationnement connectés dotés d'une aire de covoiturage (étude pré opérationnelle, acquisition foncière) Commune d'Apt 110 000 € 33 000 € Programme opérationnel mobilité (étude de déplacement, travaux) Commune d'Apt 340 000 € 120 000 €	Opération	Maître d'ouvrage	Coût total contractualisé	Montant Région prévisionnel	Taux d'intervention Région
Commune d'Apt 35 600 € 12 000 € Commune d'Apt 25 000 € 5 000 € CA Luberon Monts de Vaucluse (CALMV) CA Luberon Monts de Vaucluse (CALMV) CA Luberon Monts de S8 500 € 17 550 € CA Luberon Monts de Vaucluse (CALMV) CA Luberon Monts de S8 500 € 17 550 € CA Luberon Monts de Vaucluse (CALMV) THO 000 € 33 000 € COmmune d'Apt 340 000 € 120 000 €	AXE 1 ECO MOBILITE				
Commune d'Apt 25 000 € 5 000 € Commune d'Apt 90 000 € 36 000 € CA Luberon Monts de Vaucluse (CALMV) 1 030 000 € 286 595 € CA Luberon Monts de Vaucluse (CALMV) 58 500 € 17 550 € Ire Commune de Vaucluse (CALMV) 110 000 € 33 000 € Commune d'Apt 340 000 € 120 000 € Commune d'Apt 1777 100 € 510 145 €	Création de parcs à vélos et de pistes cyclables entre la Vélo route et le centre-ville	Commune d'Apt	35 600 €	12 000 €	34 %
Commune d'Apt 90 000 € CA Luberon Monts de Vaucluse (CALMV) CA Luberon Monts de 58 500 € Vaucluse (CALMV) ire Commune de 110 000 € Commune d'Apt 340 000 €	Déploiement du Plan vélo, travaux de liaison cyclable entre le parking intermodal G Santoni et le centre-ville phase 2	Commune d'Apt	25 000 €	5 000 €	20 %
CA Luberon Monts de 1030 000 € Vaucluse (CALMV) CA Luberon Monts de 58 500 € Vaucluse (CALMV) ire Commune de 110 000 € Commune d'Apt 340 000 €	Création d'un parking relais intermodal rue G Santoni	Commune d'Apt	€ 000 06	36 000 €	40 %
CA Luberon Monts de 58 500 € Vaucluse (CALMV) ire Commune de Lourmarin 340 000 € Commune d'Apt 340 000 €	Requalification des espaces publics jouxtant la véloroute avec création d'une aire de covoiturage	CA Luberon Monts de Vaucluse (CALMV)	1 030 000 €	286 595 €	28 %
ire Commune de 110 000 € Lourmarin Commune d'Apt 340 000 €	Equipement du pôle multimodal de Cavaillon	CA Luberon Monts de Vaucluse (CALMV)	58 500 €	17 550 €	30 %
(étude de déplacement, Commune d'Apt 340 000 €	Création d'espaces de stationnement connectés dotés d'une aire de covoiturage (étude pré opérationnelle, acquisition foncière)	Commune de Lourmarin	110 000 €	33 000 €	30 %
1 777 100 €	Programme opérationnel mobilité (étude de déplacement, travaux)	Commune d'Apt	340 000 €	120 000 €	35 %
	TOTAL AXE 1 (7 opérations)		1 777 100 €	510 145€	

Etude de faisabilité technico-économique d'une unité de méthanisation biogaz	AXE 2 UNE REGION NEUTRE EN CARBONE				
	Etude de faisabilité technico-économique d'une unité de méthanisation biogaz	S	25 000 €	12 000 €	35 %

9

Etude d'opportunité sur le potentiel PV des bâtiments et sites publics	CC Pays d'Apt Luberon	30 000 €	21 000 €	% 0.2
Installation de grappes de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments publics communaux et intercommunaux	CC Pays d'Apt Luberon	2 135 570 €	300 000 €	14 %
Requalification du Chemin du Puits des Gavottes - voirie d'intérêt communautaire	CA Luberon Monts de Vaucluse (CALMV)	1 329 125 €	381 255 €	29 %
Requalification du pôle structurant d'Apt Ouest	CC Pays d'Apt Luberon	883 400 €	240 000 €	30 %
Rénovation thermique de la mairie d'Apt et de la médiathèque	Commune d'Apt	170 000 €	9 000 €	40 %
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain	Ville d'Apt pour aides aux propriétaires	329 742 €	164 871 €	50 % de la part Ville
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain	Ville de Cavaillon pour aides aux propriétaires	507 430 €	253 715 €	50 % de la part Ville
Production et rénovation durables de logements sociaux : Construction de 56 LLS à Cereste (Vilogia) Réhabilitation de LSC à La Tour d'Aigues (Ville) Construction de 20 LLS à l'Isle sur la Sorgue (Mistral Habitat) Construction de 35 LLS à Cabrières d'Avignon (Mistral Habitat)	communes, EPCI, bailleurs		500 000 €	
Eco quartier des Espinasses - construction du groupe scolaire	commune Mirabeau	4 093 497 €	€ 000 008	20 %
Rénovation énergétique des équipements intercommunaux (gymnases)	COTELUB	450 000 €	135 000 €	30 %
TOTAL AXE 2 (11 opérations)		23 511 047 €	2 875 841 €	

AXE 3 UN MOTEUR DE CROISSANCE				
Aménagement des espaces publics du Grand Site Fontaine de Vaucluse (étude et travaux)	CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et communes	200 000 €	9 000 09	% 08
Requalification de Zones d'activités économiques et de friches à caractère économique	CCPSMV	478 622 €	95 724 €	20 %
Aménagement de l'étang de la Bonde phase 1 tranche 2 - pour une destination touristique Sud Luberon exemplaire	COTELUB	960 065€	198 020 €	30 %
TOTAL AXE 3 (3 opérations)		1 338 687 €	353 744 €	

AXE 4 UN PATRIMOINE NATUREL PRESERVE				
Mise en valeur et renaturation des quais du Calavon	Commune d'Apt	130 000 €	26 000 €	30 %
TOTAL AXE 4 (1 opération)		130 000 €	26 000 €	

AXE 5 BIEN VIVRE EN PROVENCE ALPES COTE D'AZUR					
PÔLE CULTUREL DE LA TOUR Réhabilitation de l'îlot Tour commune de l'Isle sur d'Argent - Phase 2 réalisation du cinéma	commune de l'Isle sur la Sorgue	3 900 000 €	1 170 000 €	26 %	
Aménagement du cœur de ville - tranche 1	commune du Thor	1 969 244 €	302 560 €	15 %	
Aménagement du cœur de ville - tranche 2	commune du Thor	1 768 000 €	353 600 €	20 %	
Réhabilitation d'une ancienne friche industrielle en équipement polyvalent - Moulin Saint Martin	commune de Cavaillon	2 250 000 €	652 500 €	29 %	
Requalification des espaces publics dans le centre historique	commune de Cavaillon	1 600 000 €	464 000 €	29 %	

Etude pré opérationnelle et acquisitions foncières pour l'aménagement du quartier Terre de pierres	commune de Saumane	20 680 €	6 204 €	30 %
Requalification de l'espace de loisirs piscine Viton - Etude pré opérationnelle	Commune d'Apt	12 400 €	3 720 €	30%
Rénovation de la place Gabriel Péri	CITADIS - Territoire 84	1 350 000 €	540 000 €	40 %
Etude pré opérationnelle ALSH et maison des sports	Commune d'Apt	30 000 €	12 000 €	40 %
TOTAL AXE 5 (9 opérations)		12 887 924 €	3 504 584 €	
TOTAL TERRITOIRE LUBERON (31 opérations)		39 644 758 €	7 270 314€	

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20201015-2020-138-DE Date de télétransmission : 20/10/2020 Date de réception préfecture : 20/10/2020

